

VENTE :—

“ Obligations de l'acheteur :— *Vide* ACHETEUR, INTÉRÊTS, PAIEMENT, RÉOLUTION.

“ En quels cas peut être résolue :— *Vide* RÉOLUTION, RÉMÉRÉ, LÉSION.

VENTE par licitation en quel cas elle a lieu.....	1562
“ aux enchères ou par encan.....	1564
“ et <i>Vide</i> ENCHÈRE.	
“ des vaisseaux enregistrés.....	1569
“ des créances et choses incorporelles.....	1570
“ comment s'opère la délivrance.....	1571
“ et <i>Vide</i> ENREGISTREMENT DES DROITS RÉELS.	
“ effet du paiement avant la signification.....	1572
“ les règles ci-dessus ne s'appliquent pas aux lettres de change, etc.	1573
“ de créance en comprend les accessoires.....	1574

VENTE DE CRÉANCES.

“ arrérages d'intérêts accrus avant la vente n'y sont pas compris.	1575
“ garantie de l'existence de la créance.....	1576 à 1578
“ garantie de la solvabilité, à quoi s'étend.....	1577
“ DE DROITS SUCCESSIFS.....	
“ quelle garantie en résulte.....	1579
“ vendeur tenu de rembourser ce qu'il a reçu de ces droits.....	1580
“ acheteur tenu de rembourser ce que le vendeur a payé ce qui lui est dû et l'acquitter de toutes les charges.....	1581
“ DE DROITS LITIGIEUX.	

Celui de qui ils sont réclamés est déchargé en remboursant à l'acheteur ce qu'il lui en coûte.....	1582
Quand droits sont réputés litigieux.....	1583
Quand ce remboursement ne peut avoir lieu.....	1584

DES VENTES FORCÉES.

Quand elles peuvent avoir lieu.....	1585
Recours au cas d'éviction.....	1586
Recours en cas de nullité à raison d'informalités.....	1587
pour cause d'utilité publique.....	1589, 1590

VENTILATION, quand a lieu.....	2013
--------------------------------	------

VÉRIFICATION des testaments, comment se fait.....	857 à 862
---	-----------

VEUVE prend son deuil sur la succession du mari.....	1368
--	------

pendant les délais pour faire inventaire et délibérer peut vivre avec ses domestiques aux dépens de la succession du mari.	1352
elle peut habiter la maison pendant les mêmes délais sans être tenue du loyer.....	“
convolant en secondes noces perd sa tutelle.....	283

VIABILITÉ quant à la capacité de succéder.....	608
--	-----

VICES des contrats.

erreur.....	992
fraude.....	993
violence et crainte.....	994 à 1000
lésion.....	1001 à 1012